

MINISTERE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISME

SECRETARIAT GENERAL



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice
BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

N° 2013 0016 /MHU/SG/DGUTF

Ouagadougou, le

05 SEPT 2013

COMMUNIQUE

Le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme informe les heureux gagnants des parcelles viabilisées du Relais Cité de Saponé que **la date limite de paiement des avances sur les frais de viabilisation est fixée au Vendredi 20 Septembre 2013 à 12 heures 00.**

A l'expiration de ce délai, les personnes n'ayant pas pu s'acquitter de cette obligation, conformément au règlement de la participation à l'opération, seront retirées de la liste des bénéficiaires de ces parcelles.

Par ailleurs, il profite de l'occasion pour rappeler aux bénéficiaires des parcelles viabilisées de Relais Cités précédentes (Zagtouli, Saaba, Kamboinssin, Basséko, secteur 19 de Ouaga et secteur 23 de Bobo-Dioulasso) qui se seraient acquittés du paiement des 25% de la taxe de jouissance auprès du service des domaines et de la publicité foncière qu'ils peuvent retirer leurs **certificats d'attribution** auprès de la comptabilité de la Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers.

Le Secrétaire Général



Bali TRAORE

Chevalier de l'Ordre National